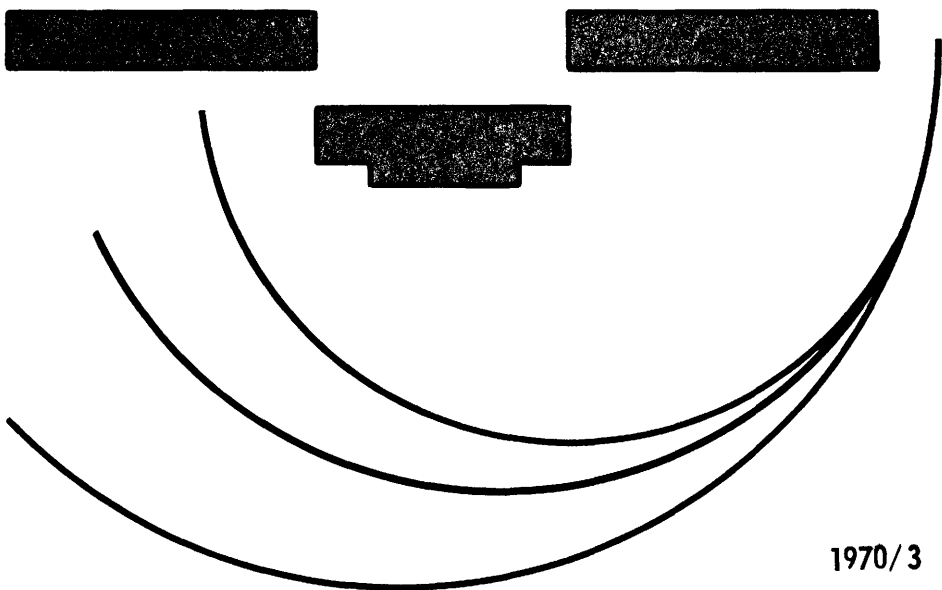


parlement européen

informations



▼

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
Tribune libre	1
I. Session de mars	4
II. Activités des commissions parlementaires	23
III. Autres activités	32

Secrétariat général du Parlement européen
Publication de la direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Tél. 477. 11
Luxembourg

TRIBUNE LIBRE

RISQUES ET AVANTAGES DE LA CONFERENCE SUR LA SECURITE EUROPEENNE

par
M. Achille CORONA
Vice-président du Parlement
européen



Depuis déjà un an, la question d'une conférence sur la sécurité européenne est à l'ordre du jour. Le 17 mars 1969, en effet, les Etats membres du Pacte de Varsovie ont lancé de Budapest un appel à tous les pays européens, pour demander que la sécurité européenne soit garantie par l'intangibilité des frontières existant en Europe, la reconnaissance de la République démocratique allemande et la renonciation de la République fédérale allemande à la prétention de représenter l'ensemble du peuple allemand. Ensuite, le 31 octobre 1969, la conférence des ministres des affaires étrangères du Pacte de Varsovie a précisé comme suit les points à examiner par la conférence sur la sécurité : engagement des pays européens de garantir la sécurité européenne et de renoncer à l'emploi de la force dans leurs rapports; expansion des relations commerciales, économiques et techno-scientifiques sur la base de l'égalité des droits, afin de développer la coopération politique entre les Etats européens.

Le fait que ce soit les pays du Pacte de Varsovie qui ont proposé à nouveau le sujet de la sécurité européenne, présenté déjà en discussion dans les années 50 à l'initiative de l'U. R. S. S., a fait craindre à l'Occident de se trouver devant une nouvelle manoeuvre soviétique qui tendrait sinon à l'assujettissement, du moins à la division de l'Europe encore libre. Si l'on pense que l'appel de Budapest a été lancé quelques mois après l'invasion de la Tchécoslovaquie, on peut comprendre la crainte que cette proposition soit en réalité une tentative soviétique de sanctionner de façon permanente la division de l'Europe, par la reconnaissance de fait de la doctrine Brejnev sur la souveraineté limitée. Comme toujours, toute entreprise a ses risques; mais les intentions et les dangers doivent être mis à l'épreuve. Bien des choses ont changé ces derniers temps en Europe et dans le monde, si bien que la nécessité d'assurer la sécurité exige de plus en plus une initiative qui aille dans le sens de l'histoire.

Les négociations entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S. sur la limitation des armements stratégiques, le changement de gouvernement en République fédérale allemande, les négociations germano-soviétiques sur la renonciation à l'emploi de la force entre les deux pays et les conversations entre les deux Allemagne, le néo-isolationnisme et l'auto-limitation des engagements américains, la reprise du processus d'intégration européenne après La Haye, tous ces faits montrent que la situation européenne et mondiale est en train de prendre des contours différents et, surtout, nouveaux. C'est dans cette perspective que la conférence sur la sécurité européenne doit être vue et située. Parce qu'ils sont parvenus à une position de sécurité, les pays occidentaux doivent se rendre compte de la nécessité d'un colloque-confrontation avec les pays du Pacte de Varsovie afin de sortir d'une politique statique, serait-elle plus simple et plus facile, pour entreprendre une politique de mouvement, peut-être plus risquée, mais aussi plus fructueuse. La conférence sur la sécurité peut être le premier pas, et le plus important, de cette politique de mouvement, le moyen le plus sûr pour dépasser la politique des blocs. Peut-être même contre les intentions de ceux qui agissent pour les figer définitivement. Car il est évident que la tâche à long terme de la conférence - c'est-à-dire la sécurité et la paix - doit être préparée et affrontée par degrés et par étapes, en commençant par des arrangements plus facilement réalisables dans les secteurs culturel, commercial, scientifique et technologique. Dans cette perspective, et objectivement, le système de sécurité ne pourra se réaliser d'un seul coup, mais sera la conclusion d'une série d'accords partiels, dont chacun déliera un noeud et préparera le dénouement des suivants.

Si tel est le cadre de la conférence, il est clair que toutes les parties qui reflètent un secteur particulier d'intérêts doivent y participer : l'Europe occidentale, avec les structures supranationales dont elle dispose déjà ou dont elle devra se doter; l'Europe orientale, avec son exigence spécifique d'une ouverture accrue sur le reste du monde et d'une articulation interne plus grande et plus libre; les pays européens neutres ou non engagés (Suède, Finlande, Autriche, Yougoslavie); les Etats-Unis et l'U. R. S. S., avec les rapports particuliers d'alliance qu'ils entretiennent respectivement avec l'Europe occidentale et l'Europe orientale, et avec leur besoin impératif de rechercher entre eux des formes de détente permanente. Les pays occidentaux et orientaux sont aujourd'hui d'accord sur ces parties mêmes, puisque l'URSS a rapidement renoncé à sa demande d'exclure les Etats-Unis, demande de pure propagande, dépourvue de motifs sérieux.

Il est un point sur lequel nous estimons devoir insister. Il s'agit de la participation non pas en ordre dispersé, mais de façon unie, des Six Etats de la Communauté européenne à la conférence sur la sécurité. D'aucuns disent que la conférence sur la sécurité européenne est incompatible avec les négociations sur l'intégration politique des Six et peut-être avec celles sur l'élargissement de la Communauté. A la vérité, ces affirmations nous semblent dictées davantage par la crainte que la conférence sur la sécurité obtienne un résultat positif que par un amour excessif de l'unité européenne. Le sommet de La Haye a rouvert la voie aux colloques sur l'union politique entre les Six, union qui ne peut certainement pas laisser de côté la politique extérieure et la défense. Dès lors, il est dans l'intérêt des Six d'élaborer une position commune sur la conférence sur la sécurité, et cela est justement possible et souhaitable dans les entretiens actuellement en cours. Il ne peut exister d'incompatibilité ou d'alternative entre la conférence sur la sécurité et l'intégration européenne; au contraire, la conférence peut être l'instrument qui permette d'atteindre les objectifs prioritaires de la restitution aux Européens, occidentaux et orientaux, du sens de leurs responsabilités et de la contribution que l'Europe est à même d'apporter à la détente et à l'organisation de la paix.

Achille CORONA

I. SESSION DE MARS

Le Parlement s'est réuni du 9 au 12 mars à Strasbourg. Après avoir procédé à l'élection de son bureau et à la constitution de ses commissions, il a entendu un exposé de M. Rey, président de la Commission européenne, sur le troisième rapport général sur l'activité des Communautés et un exposé de M. Levi Sandri, vice-président de la Commission, sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1969. Le Parlement, après avoir entendu M. Harmel, président en exercice du Conseil, a insisté à nouveau pour que, dans le cadre de ses pouvoirs budgétaires, il ait la possibilité de voter sur l'ensemble du budget des Communautés. Il a défini, d'autre part, sa position en matière de politique commune de l'énergie. A la suite d'un échange de vues avec le président en exercice du Conseil, le Parlement a adopté une résolution sur la politique commune des transports. Des débats ont eu lieu également sur les résultats des travaux de la Conférence parlementaire de l'association ainsi que sur plusieurs questions intéressantes notamment les P. T. O. M. , les préférences tarifaires à l'Espagne et à Israël, la concurrence et des questions agricoles.

Séance constitutive du Parlement européen (10 mars)

Avant de procéder à l'élection du président du Parlement, M. Cantalupo (lib. it.), doyen d'âge, a prononcé une allocution sur l'évolution des Communautés européennes. Il a souhaité que, désormais, aucun intérêt particulier ou national n'entrave les efforts d'unité et de collaboration étroite de la Communauté qui est entrée dans une phase dynamique. Après s'être félicité de l'évolution positive des rapports entre l'Assemblée, le Conseil et la Commission européenne, M. Cantalupo a exprimé l'espoir que la Communauté obtienne une force de séduction susceptible d'attirer de nouveaux partenaires.

Le Parlement a procédé ensuite à l'élection de son bureau. Ont été élus par acclamation :

président : M. Scelba (dém.-chr. it.)
vice-présidents : MM. Behrendt (soc. all.), Rossi (lib. fr.),
Terrenoire (U. D. E. fr.), Furler (dém.-chr. all.), Corona (soc. it.),
Merchiers (lib. belge), Schuijt (dém.-chr. néerl.), Wohlfart (soc. lux.).

Les parlementaires communistes italiens non inscrits n'ont pas participé au renouvellement du bureau. M. Scoccimarro (non inscrit, com. it.) a protesté contre la discrimination dont ont été l'objet ces parlementaires à l'occasion de la constitution du bureau du Parlement, alors qu'ils ont une influence déterminante non seulement en Italie mais dans toute l'Europe.

Après son élection, M. Mario Scelba a remercié l'Assemblée pour sa confiance et a rappelé que le Parlement désirait être le contrôleur des organes exécutifs et l'interprète de l'opinion publique des Etats membres de la Communauté.

Mlle Flesch (lib. lux.) a été nommée rapporteur général sur le troisième rapport général sur l'activité des Communautés en 1969.

Le Parlement a nommé les membres des commissions parlementaires qui ont renouvelé leur bureau (voir 3ème partie).

Rapport d'activité des Communautés en 1969 (10 mars)

M. Rey, président de la Commission européenne, a présenté devant le Parlement le troisième rapport général sur l'activité des Communautés en 1969. M. Rey a attiré, tout d'abord, l'attention de l'Assemblée sur la richesse du contenu du rapport qui montre l'augmentation des responsabilités de la Commission sur le chapitre relatif aux effets de la politique d'intégration sur la situation économique et sociale de la Communauté et des Etats membres, sur les problèmes de politique régionale et sur l'action positive de la Cour de Justice quant au progrès du droit communautaire. A propos de la politique régionale, la Commission s'est posée la question de savoir si, "à force de vouloir intégrer, on n'a pas déjà peut-être la tentation de prendre trop de décisions d'exécution au niveau du centre et si un certain nombre d'entre elles ne pourraient pas être plus largement laissées soit aux Etats membres, soit aux régions".

M. Rey faisant part, ensuite, à l'Assemblée de quelques observations que la lecture du rapport général lui a inspirées, a mis l'accent sur l'importance croissante, dans l'opinion publique, des effets de l'intégration. "Le problème se pose de plus en plus de savoir dans quelle Europe nous allons vivre", et les jeunes sont particulièrement sensibles à ce problème. M. Rey pense, d'autre part, que, dans la perspective de l'élargissement et étant donné la quantité des tâches de gestion qui pèsent de plus en plus sur la Communauté, il faut revoir et

moderniser les mécanismes institutionnels. La troisième observation du président Rey est relative aux procédures de décision. Après avoir souligné que la nécessité de l'unanimité paralysait l'action de la Communauté dans plusieurs domaines, M. Rey a déclaré qu'il n'était pas possible "qu'on imagine, intellectuellement, politiquement et raisonnablement que, dans la gestion courante de la Communauté, et d'une Communauté élargie à dix, on continue à statuer à l'unanimité". Si l'on veut transposer, dans un mécanisme à dix, "les malencontreux accords de Luxembourg relatifs aux décisions prises à l'unanimité, faisons notre deuil, a poursuivi le président de la Commission européenne, de l'élargissement ou faisons notre deuil de la Communauté, nous avons le choix de l'un ou de l'autre". En conclusion, M. Rey a exprimé le souhait que ces quelques réflexions retiennent l'attention de l'Assemblée.

Rapport sur l'évolution sociale dans la Communauté en 1969 (11 mars)

M. Levi Sandri, vice-président de la Commission européenne, présentant au Parlement européen le rapport de la Commission européenne, a tracé un tableau d'ensemble des résultats obtenus en matière de politique sociale, durant les douze dernières années, dans les Etats membres et dans la Communauté. Après avoir cité plusieurs chiffres relatifs notamment au produit national brut et aux salaires horaires, M. Levi Sandri a constaté l'évolution favorable de la situation dans la Communauté, due à l'action des parlements, des gouvernements et des partenaires sociaux, et aussi à la réalisation par étapes du Marché commun et aux actions sociales spécifiques engagées par les institutions européennes.

Pour l'avenir, une action sociale plus résolue s'impose, face aux problèmes nouveaux et complexes que le succès même du Marché commun a contribué à créer et pour apporter une réponse aux problèmes que pose la société industrielle moderne. "Il est d'autant plus urgent, a déclaré M. Levi Sandri, d'assurer une cohésion renforcée entre le domaine économique et le domaine social que l'on progresse sur la voie de l'intégration et que la concurrence interne et internationale s'intensifie". Après avoir mis l'accent sur le respect de la dignité et de la personnalité humaines, M. Levi Sandri a annoncé que la Commission préparait un document qui, dans une perspective de dix années, s'efforcera de présenter un ensemble d'objectifs sociaux concernant non seulement le monde du travail, mais aussi les conditions de vie de l'individu.

M. Müller (dém.-chr. all.), président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, a exprimé l'espoir qu'en ce qui concerne les perspectives d'avenir, la Commission européenne tienne compte des suggestions faites par la commission parlementaire au cours de l'échange de vues qu'elle a eu avec M. Levi Sandri à Val Duchesse dernièrement.

L'examen du troisième rapport général sur l'activité des Communautés et du rapport sur l'évolution de la situation sociale aura lieu au cours d'une prochaine session du Parlement.

Institution de ressources propres et pouvoirs budgétaires du Parlement (11 mars)

"Au total, le droit budgétaire qui transparait à travers les communiqués du Conseil pourrait être considéré comme provisoirement acceptable si le Parlement européen avait, par ailleurs, le pouvoir, qui existe dans tous les Etats membres, de repousser en bloc le budget". Telle est la constatation faite par M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, en présentant son rapport intérimaire (doc. 3) qui contient une proposition de résolution adoptée par le Parlement européen.

Le Parlement constate, en ce qui concerne ses pouvoirs budgétaires, que des progrès ont été réalisés au Conseil, remercie la Commission européenne de son appui et note que le Conseil a ouvert le dialogue avec le Parlement. Cependant, le Parlement estime essentiel que, dans la période définitive, il ait le droit, en fin de procédure et en cas d'objections graves, de rejeter globalement le projet de budget, aux fins de provoquer de nouvelles propositions budgétaires. D'autre part, les dispositions qui seront arrêtées par le Conseil ne pourront être tenues pour intangibles, cette première réalisation marquant seulement le début d'une période évolutive vers l'autonomie financière complète des Communautés et l'extension des pouvoirs du Parlement. C'est ainsi que l'article 201 du traité C. E. E. devra, un jour, être modifié afin de permettre, par des procédures communautaires, l'adaptation des ressources communes aux besoins des politiques communes. Enfin, le Parlement se réserve de prendre une position définitive sur les dispositions arrêtées par le Conseil lorsqu'il aura connaissance intégrale des textes juridiques soumis à la ratification des parlements nationaux.

Au cours du débat, M. Harmel, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, a exposé le résultat des derniers travaux

du Conseil concernant les pouvoirs budgétaires du Parlement et qui portaient principalement sur les points suivants : pouvoir de l'Assemblée sur son propre budget jusqu'en 1975 ; navette entre le Conseil et l'Assemblée pour les dépenses qui ne découlent pas de la législation communautaire ; modification du taux de la T. V. A. affecté aux dépenses communautaires ; critères fixant l'ordre de croissance des dépenses. Au sujet de la demande de l'Assemblée concernant son pouvoir de rejet global du budget, M. Harmel a souligné les difficultés retenues par le Conseil : faut-il créer encore une navette entre l'Assemblée et le Conseil, au risque de retarder l'adoption définitive du budget ? Ne vaudrait-il pas mieux consacrer les navettes déjà prévues à des tentatives de conviction mutuelle. Un débat décisif devait avoir lieu entre l'Assemblée et le Conseil au cours de la dernière navette. De plus, une suggestion faite par M. Spénale pourrait encore intensifier ce dialogue. Il s'agit de la possibilité pour le Parlement de proposer des réductions de dépenses afin de provoquer des explications du Conseil. En terminant, M. Harmel a assuré l'Assemblée de l'intention du Conseil d'intensifier la collaboration entre les deux institutions et a souligné que l'étape qui est actuellement franchie n'est pas l'étape finale de la construction européenne.

M. Harmel a, d'autre part, informé le Parlement qu'à la suite de la demande de ce dernier tendant à établir avec le Conseil une procédure de contact appropriée au sujet de l'élection directe des membres de l'Assemblée, le Conseil a convenu que son président en exercice aurait à prendre avec l'Assemblée les contacts qu'elle souhaitait. MM. Westerterp (dém.-chr. néerl.) et Burger (soc. néerl.) ont approuvé, au nom de leurs groupes politiques, la résolution et ont espéré qu'une solution à la question de l'adoption définitive du budget sera trouvée à la satisfaction de tous.

M. Habib Deloncle (U.D.E. fr.) a souligné les efforts faits par son groupe pour parvenir à un accord unanime et a déclaré que son groupe était satisfait des décisions prises par le Conseil qui tiennent le plus grand compte du caractère sui generis de la Communauté. M. Habib Deloncle a précisé l'esprit dans lequel le groupe de l'U.D.E. demande, pour le Parlement, le pouvoir d'exprimer un vote sur l'ensemble du budget : il s'agit d'un jugement de valeur sur l'ensemble d'une politique qui ne doit pas avoir pour effet de dépouiller le Conseil des pouvoirs qu'il détient. La question de l'évolution future des pouvoirs du Parlement ne doit pas être isolée de l'évolution de l'ensemble de la Communauté et des rapports entre les différentes institutions, et doit aussi être étudiée dans la perspective de l'élargissement de la Communauté. M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., a rap-

pelé l'importance de la règle de l'unanimité pour les décisions communautaires. Les concessions qui ont permis d'atteindre l'unanimité dans la question des pouvoirs budgétaires du Parlement, ont été faites parce que chacun est persuadé que c'est le seul moyen de faire avancer véritablement l'Europe.

M. D'Angelosante (non inscrit, com. it.) a remarqué que le Parlement européen n'avait pas accueilli avec beaucoup d'enthousiasme les décisions du Conseil. Le Parlement européen n'est pas encore doté d'un véritable pouvoir budgétaire et ne peut pas notamment rejeter globalement le budget. Il est inadmissible que les pouvoirs abandonnés par les parlements nationaux soient transférés au Conseil. M. Bersani (dém.-chr. it.) a souligné que, malgré quelques ombres, on constate que l'édification européenne se poursuit.

M. Coppe, membre de la Commission européenne, a rappelé que la Commission avait toujours soutenu le Parlement dans ses efforts pour obtenir des pouvoirs budgétaires accrus. Les formules retenues ne sont pas intangibles, car on n'en est qu'au début d'une autonomie financière des Communautés.

M. Harmel, président en exercice du Conseil, a répondu aux différents orateurs et a souligné les difficultés que soulèverait le pouvoir pour l'Assemblée de rejeter globalement le budget.

Politique commune de l'énergie (11 mars)

Dans son rapport (doc. 191) présenté au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, M. Leemans (dém.-chr. belge) s'est efforcé de dépeindre le nouvel aspect de l'industrie de l'énergie dans le Marché commun, dans son interdépendance avec les phénomènes qui se produisent en dehors de la Communauté, de formuler les impératifs de la politique énergétique et de donner une nouvelle interprétation politique des tâches de la Communauté. Le rapporteur a exposé la situation dans les différents secteurs de l'énergie (charbon, pétrole, gaz, énergie nucléaire, électricité), et pour chacun d'eux, a suggéré des actions de politique communautaire.

La commission de l'énergie a résumé ses conclusions dans une proposition de résolution qui a été approuvée par le Parlement. Après avoir rappelé la validité de ses précédentes résolutions en matière de politique énergétique, le Parlement constate qu'au cours de la période de transition de la Communauté, il n'a pas été possible de parvenir à

à l'établissement d'une politique énergétique communautaire. Cette situation n'a pas encore eu de conséquences graves pour la seule raison qu'une offre d'énergie abondante a dissimulé les effets de l'absence d'une politique énergétique commune. Le Parlement met en garde contre l'effet de désintégration résultant des actions de politique commerciale isolées menées par certains Etats membres dans le secteur de l'énergie et rappelle les objectifs et principes d'une politique commune de l'énergie, élaborés en 1962, et qui, compte tenu de tous les aspects sociaux à prendre en considération, doivent servir de base à cette politique : approvisionnement à bon marché et sûr ; déroulement harmonieux des substitutions entre les sources d'énergie ; stabilité à long terme de l'approvisionnement ; libre choix des consommateurs et unité du Marché commun.

Le Parlement voit dans la communication de la Commission européenne sur une première orientation pour une politique énergétique communautaire, une amorce et un cadre approprié pour la réalisation d'une telle politique. Le Parlement exprime son accord pour la mise en pratique des propositions contenues dans le chapitre concernant les prévisions nécessaires à la réalisation d'une politique englobant tous les secteurs de l'énergie ; la portée réelle des propositions contenues dans les autres chapitres ne pourra être appréciée que lorsque la Commission aura présenté des propositions concrètes. Le Parlement attire l'attention sur la nécessité pour la Communauté d'utiliser pleinement les instruments dont elle dispose actuellement, d'assurer les conditions les plus favorables à l'approvisionnement en énergie de l'une des plus grandes régions industrielles du monde et d'accorder, compte tenu du rôle fondamental de la concurrence, une importance primordiale à une plus grande transparence de la formation des prix.

D'autre part, le Parlement estime qu'une politique économique commune ne pourra être véritablement réalisée que si le Conseil instaure une politique commune de l'énergie s'appuyant sur les propositions de la Commission européenne. Il se félicite, à cet égard, des récentes initiatives de cette dernière relatives à la communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité et à celle des programmes d'importation d'hydrocarbures, ainsi que des dispositions qui viennent d'être prises pour trois ans en matière de politique charbonnière. Enfin, le Parlement se réjouit des orientations de la Conférence de La Haye et insiste vivement afin qu'elles soient suivies d'effet dans le domaine de la politique énergétique qui demeure presque exclusivement régié par des mesures nationales.

Au cours du débat qui a précédé l'adoption de la résolution, M. Noé (it.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a évoqué le problème des hydrocarbures en souhaitant que l'on favorise, par des aides économiques, les entreprises communautaires pour qu'elles soient indépendantes des pays tiers. Après avoir examiné quelques aspects techniques du secteur énergétique, M. Noé a souligné les deux directions qui devraient être suivies : arriver à une action plus efficace et parvenir à des accords industriels entre les entreprises ; poursuivre les efforts pour se rendre indépendant de l'utilisation de combustibles naturels. M. Radoux (belge), au nom du groupe socialiste, a constaté que, jusqu'à l'issue de la période de transition, aucune action commune n'a été entreprise dans le secteur du charbon. Dans le secteur des hydrocarbures, la Communauté commence très prudemment à affronter les résistances nationales. Les difficultés résultent aussi de ce que la Communauté n'insère pas son action dans une politique économique générale. Dans un secteur d'importance capitale pour l'Europe, il faut aller de l'avant. Il faut persuader le Conseil de la nécessité de prendre les décisions propres à adapter les politiques nationales aux nécessités européennes. Le groupe socialiste demande à la Commission européenne sur quelle notion de concurrence elle compte baser sa politique. On peut se demander si la politique des grandes sociétés pétrolières sera nécessairement conforme à l'intérêt général. M. Radoux rejette la politique de coordination et demande à la Commission de substituer progressivement à la diversité nationale des mécanismes de décision et d'action proprement communautaires et aussi de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer les sources d'approvisionnement de la Communauté en matières premières.

Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Hougardy (belge) a souligné qu'il n'existait pas en Europe de monopole des transports par oléoducs et qu'il fallait veiller à ne pas bouleverser l'équilibre de la concurrence entre les différentes entreprises présentes sur le marché. L'introduction d'encouragements sur le plan fiscal est préférable à toute autre mesure basée sur des distinctions purement arbitraires entre sociétés pétrolières européennes et non européennes. L'initiative et la concurrence, a déclaré M. Hougardy, sont les facteurs fondamentaux et irremplaçables de l'expansion de la Communauté. L'objectif essentiel de la Commission européenne est d'éliminer les obstacles au développement qui découlent du fait que l'union douanière, politique et financière n'est pas réalisée totalement.

Pour M. Bousch (français), qui parlait au nom du groupe de l'union démocratique européenne, l'absence d'une politique communautaire de l'énergie a porté atteinte au patrimoine que représente le charbon comme source d'énergie que l'on laisse délibérément dépérir. Le main-

tien d'un certain noyau de production communautaire devrait permettre d'assurer la sécurité des approvisionnements et de négocier en position de force avec des fournisseurs étrangers. Tout en rendant hommage au travail de la Commission européenne, M. Bousch a souligné les lacunes de la communication sur la politique énergétique. Le rôle de surveillance que s'attribue la Commission dans un marché où la concurrence aurait une fonction directionnelle fondamentale est regrettable au même titre que l'absence de perspectives d'avenir du fait du maintien de la disparité des régimes en vigueur découlant de l'existence des trois traités.

M. Léonardi (non inscrit, com. it.) ne peut se rallier à un document qui n'apporte aucune contribution réelle à la solution d'un problème grave. Les intérêts nationaux prennent le pas sur l'intérêt communautaire. Comment peut-on arriver à une politique communautaire, alors que le marché européen est dominé par de grands groupes étrangers qui tirent le maximum de profits du Marché commun ? Le rapport en discussion est insuffisant et erroné et ne répond pas à l'objectif recherché qui est la création d'une volonté politique pour aboutir à une politique commune de l'énergie. Les objectifs d'une telle politique doivent être basés sur les interventions publiques, nationales et communautaires, déterminées démocratiquement. M. Springorum (soc. all.) a demandé à la Commission européenne de préciser avec plus de clarté sa politique charbonnière, notamment dans le domaine du charbon à coke. M. Ramaekers (soc. belge), rapporteur pour avis de la commission économique, s'est déclaré d'accord avec les grandes lignes des objectifs définis par la Commission européenne. M. Adams (soc. all.) a insisté sur les aspects humains et sociaux du problème énergétique. M. Oele (soc. néerl.) a parlé du gaz naturel dont le problème devrait être traité de façon plus communautaire. M. Armengaud (lib. fr.) a présenté une contre-proposition de résolution qui a été repoussée par le Parlement. Il s'est élevé contre la politique disparate que l'on veut mener dans le domaine énergétique.

En répondant aux différents orateurs, M. Haferkamp, membre de la Commission européenne, a déclaré qu'en matière de sécurité des approvisionnements un dialogue étroit devra s'instaurer entre producteurs et industriels pour déterminer les orientations. En matière charbonnière, des contrats à long terme pourront fournir une contribution à la sécurité. Il ne faut pas déclencher une discussion dogmatique sur les problèmes de l'économie concurrentielle ou réglementée. L'important, a poursuivi M. Haferkamp, est de se référer aux réalisations politiques. D'autre part, une distinction doit être faite entre les différents marchés. Après avoir mis de nouveau l'accent sur la sauve-

garde des approvisionnements européens, M. Haferkamp a souligné qu'en matière de politique énergétique européenne, l'essentiel était de faire preuve d'une véritable volonté politique.

Accords bilatéraux dans le domaine de l'énergie atomique (11 mars)

Dans une question orale avec débat (n° 16/69), M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe des libéraux et apparentés, a demandé à la Commission européenne de fournir au Parlement des informations sur l'accord anglo-germano-néerlandais relatif au procédé d'ultracentrifugation, signé récemment à Almelo, et en particulier sur les points pour lesquels il y aurait incompatibilité entre cet accord et le traité d'Euratom. D'autre part, le groupe libéral a demandé à la Commission si la création d'une commission mixte franco-allemande chargée de l'étude des projets communs aux deux pays dans le domaine de l'énergie atomique pourrait être incompatible avec le traité d'Euratom ?

En présentant la question orale du groupe libéral, M. Berkhouwer a souligné qu'il fallait faire preuve d'optimisme communautaire et non d'un esprit de clocher paralysant. M. Martino, membre de la Commission européenne, a précisé que la Commission estimait que l'accord tripartite d'Almelo était bien conforme au traité d'Euratom et a rappelé les efforts de la Commission pour s'assurer que cet accord respecterait le traité d'Euratom. Il appaift, a souligné M. Martino, que l'accord d'Almelo réaffirmera la coopération technique et contribuera au renforcement économique de l'Europe, dans la perspective de son élargissement. En ce qui concerne l'accord franco-allemand, M. Martino a répondu que la Commission européenne n'en a pas connaissance, mais qu'elle fera preuve de la plus grande vigilance en ce qui concerne les relations franco-allemandes qui semblent préoccuper M. Berkhouwer.

M. Springorum (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a souligné que l'accord tripartite respectait les règles du traité d'Euratom et que dans une telle affaire des critiques étaient inévitables. De son côté, M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a approuvé cet accord et a souhaité que la Commission européenne s'informe des avantages des systèmes de fusion et d'ultracentrifugation, dans l'intérêt des Etats et surtout des consommateurs.

Au nom du groupe de l'U. D. E., M. Habib Deloncle (fr.) a constaté que la Commission européenne en se prononçant, comme elle devait le

faire, sur la compatibilité de l'accord d'Almelo avec les dispositions du traité d'Euratom a engagé sa responsabilité. Du point de vue juridique, il semble cependant qu'il y ait une contradiction venant du problème de la validité du chapitre VI du traité d'Euratom relatif à l'agence d'approvisionnement et de celui de l'article 75. Enfin sur le plan politique, M. Habib-Deloncle se demande si une consultation a eu lieu entre les deux Etats concernés par l'accord et les autres Etats membres de la Communauté et pourquoi on n'a pas déclaré que l'accord était ouvert, avant qu'il ne soit conclu. En terminant, M. Habib-Deloncle a rappelé la proposition, faite à La Haye par le président de la République française, de création d'une usine européenne de séparation isotopique. M. Bousch (U.D.E., fr.) a souligné de son côté qu'il était normal et nécessaire que l'Europe produise elle-même de l'uranium enrichi et s'est déclaré surpris que pour l'étude d'autres procédés que celui de la diffusion gazeuse, employé à Pierrelatte par la France, on ne fasse pas appel à l'ensemble des pays de la Communauté.

M. Romeo (lib. it.) a estimé que la Commission européenne devrait prendre des initiatives pour que l'accord tripartite s'inscrive dans le cadre communautaire afin que l'on puisse confronter les techniques diverses employées par les Etats de la Communauté. M. Memmel (dém.-chr. all.) a souligné que l'accord en discussion permettra de produire de l'uranium enrichi dans la Communauté. M. Noe' (dém.-chr. it.) est préoccupé par le fait que l'on se trouve en présence de deux techniques différentes alors qu'il faut atteindre un but commun, la production d'uranium enrichi.

Le débat a été déclaré clos, aucune proposition de résolution n'ayant été soumise au vote du Parlement.

Politique commune des transports (12 mars)

Dans le cadre de la récente décision du Conseil de fournir à l'Assemblée toutes les informations utiles sur les activités du Conseil, le Parlement a entendu un exposé de M. A. Bertrand, président en exercice du Conseil, sur l'activité de ce dernier dans le domaine de la politique commune des transports. M. Bertrand a rendu compte des travaux de la session du Conseil des 26 et 27 janvier 1970, dont les résultats peuvent être considérés comme positifs et satisfaisants. Le président du Conseil a évoqué les décisions prises en ce qui concerne notamment les aides, l'accès au marché des transports de marchandises par voie navigable, le coût des infrastructures, les tarifs à fourchettes, l'atte-

lage automatique des wagons, les taxes sur les véhicules utilitaires. Le Conseil espère au cours de sa prochaine session prévue en juin, réaliser de nouveaux progrès importants.

MM. Jozeau-Marigné (lib. fr.), Richarts (dém.-chr. all.), Seefeld (soc. all.), Bousquet (U.D.E., fr.) et Boertien (dém.-chr. néerl.) ont mis l'accent, au nom de leurs groupes politiques, sur la lenteur et l'insuffisance des travaux du Conseil en matière de transport alors que la Commission européenne a fourni un travail important dans ce domaine. Ils ont demandé des réunions plus fréquentes du Conseil et l'instauration d'une meilleure collaboration entre le Conseil et l'Assemblée. M. Jozeau-Marigné a traité des problèmes institutionnels en critiquant le rôle que l'on veut donner aux Représentants permanents et aux experts, ce qui risque de retarder considérablement le rythme des travaux du Conseil. M. Richarts a demandé que l'on rédige un mémorandum sur la politique commune des transports. M. Seefeld a souligné la nécessité de substituer une véritable volonté politique communautaire aux diverses volontés politiques nationales. M. Bousquet a évoqué les points fondamentaux d'une politique commune des transports : les infrastructures, les rapports entre les chemins de fer et les gouvernements, le problème social. M. Boertien s'est préoccupé de l'interprétation du règlement concernant l'harmonisation sociale. Enfin, M. Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, a souligné qu'il existait un certain malaise au sein de la commission parlementaire, qui résulte en grande partie du manque d'information de la part du Conseil.

M. Bodson, membre de la Commission européenne, a rappelé les efforts de la Commission pour parvenir à des résultats concrets dans le domaine des transports. Malheureusement, la Commission européenne ne partage pas l'optimisme du président en exercice du Conseil et n'estime pas satisfaisante la procédure institutionnelle suivie par le Conseil pour la conclusion d'accords concernant les transports. M. Bodson a donné des précisions sur les travaux futurs de la Commission qui devront surtout être axés sur l'organisation des marchés et l'harmonisation des conditions de concurrence.

M. Bertrand, président en exercice du Conseil, a assuré le Parlement et sa commission des transports que le Conseil était d'accord pour les informer plus souvent de ses travaux et de ses décisions. Le président du Conseil a évoqué les difficultés rencontrées par le Conseil dans le domaine des transports et a déclaré que l'on se trouvait devant la nécessité d'arriver à de nouvelles options politiques communautaires. Les conditions de départ doivent être les mêmes pour tous les sec-

teurs, a poursuivi M. Bertrand, avant de parler des principaux problèmes en matière de politique commune des transports : infrastructure, harmonisation sociale et fiscale, concurrence, rentabilité, coordination des investissements.

En conclusion du débat, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il exprime le souhait que les rapports entre le Conseil et l'Assemblée se poursuivent dans un esprit de collaboration constructive. Après avoir attiré l'attention sur le retard dans la réalisation de la politique commune des transports, le Parlement invite le Conseil à mettre au point un programme de travail adéquat qui contienne une liste des décisions politiques à prendre selon un échéancier détaillé.

Directives concernant les véhicules à moteur (12 mars). Sur la base d'un rapport (doc. 243) présenté par M. Fellermaier (soc. all.) au nom de la commission des transports, le Parlement a approuvé deux propositions de directives relatives au rapprochement des législations des Etats membres concernant les émissions de gaz polluants des moteurs à allumage commandé et la réception des véhicules à moteur et leur remorque. Le Parlement et son rapporteur ont surtout insisté sur l'aspect sanitaire de la première directive en recommandant à la Commission européenne de poursuivre ses travaux dans ce domaine.

Résultats de la Conférence parlementaire de l'association (12 mars)

M. Armengaud (lib. fr.) a présenté au Parlement un rapport (doc. 2) fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache sur les résultats de la sixième réunion de la Conférence parlementaire de l'association C. E. E. - E. A. M. A. qui s'est tenue à Hambourg du 12 au 14 janvier (voir P. E. - Information, numéro spécial, 1970/1).

Le rapporteur a donné un aperçu des questions traitées au cours de la réunion de la Conférence, a évoqué le problème de l'organisation du marché des matières premières et a insisté sur le maintien des préférences aux productions des E. A. M. A. M. Bersani (dém.-chr. it.) a mis l'accent sur les résultats positifs de la réunion de Hambourg et a souligné l'importance et l'intérêt du problème de l'industrialisation dans les E. A. M. A. M. Briot (U. D. E., fr.) a insisté sur la nécessité d'accroître les échanges commerciaux et culturels entre la C. E. E. et les E. A. M. A. et a mis en garde contre les influences néfastes de pays tiers en Afrique. M. Glinne (soc. belge) a parlé de la prise de posi-

tion des parlementaires européens sur le Nigéria ainsi que des événements récents intervenus en Rhodésie qui risquent de remettre en cause la collaboration des Européens à la construction du barrage de Kabora-Bassa. M. Aigner (dém.-chr. all.) a souligné le caractère politique de l'association avec les Etats africains et malgache. Les Européens doivent prendre leurs responsabilités en tenant compte des évolutions.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, a constaté, grâce aux institutions parlementaires de l'association, un incontestable mouvement d'accélération dans la réalisation pratique et concrète de la politique de l'association. Il a évoqué les inquiétudes résultant du désir de réduction du tarif douanier commun portant sur un certain nombre de produits tropicaux, du problème des préférences généralisées et de la suppression dans la Convention de tout ce qui constituait la politique de soutien des prix. L'aide financière et technique ne pose aucune difficulté majeure. Il n'en est pas de même des problèmes commerciaux. Dans le cadre de la nouvelle Convention des mécanismes sont en place afin de faire face à des situations sérieuses. Mais on ne peut pas encore dire comment évolueront ces problèmes. M. Rochereau a mis en garde contre le mythe de l'industrialisation tout en soulignant que celle-ci était une obligation de l'association et une évolution qui s'imposait. En terminant M. Rochereau a déclaré que l'on ne pouvait pas envisager d'influencer directement l'évolution des sociétés africaines, par impossibilité matérielle et aussi par souci politique de préserver et de respecter l'indépendance des Etats.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution aux termes de laquelle il s'associe aux conclusions de la Conférence parlementaire de l'association (voir P. E. -Informations, 1970/1) et insiste pour que la nouvelle Convention d'association soit rapidement ratifiée par les Parlements nationaux qui ne l'ont pas encore fait. Le Parlement demande au Conseil d'adopter prochainement les règlements concernant la définition du régime d'importations des produits agricoles originaires des E. A. M. A. et souhaite que, dans le cadre de la nouvelle Convention, les Etats membres fassent des efforts accrus pour ouvrir davantage leurs marchés aux produits africains et malgache et que les E. A. M. A. entreprennent, de leur côté, une action plus résolue pour la promotion commerciale de leurs produits. Enfin, le Parlement souligne l'importance des problèmes de l'industrialisation des Etats associés et des moyens à mettre en oeuvre pour l'accélérer et invite la Commission européenne à définir, en étroite collaboration avec le Conseil d'association, la politique à promouvoir dans ce secteur.

Association des pays et territoires d'outre-mer à la C.E.E. (12 mars)

La décision du Conseil régissant les relations entre la Communauté et les pays et territoires d'outre-mer est venue à expiration en mai 1969. Le régime de l'association des P.T.O.M. à la Communauté étant, dans ses grandes lignes semblable à celui des Etats africains et malgache, le Conseil a attendu le renouvellement de la Convention de Yaoundé pour prendre une nouvelle décision relative à l'association des P.T.O.M. C'est sur cette décision que le Parlement était appelé à se prononcer sur la base du rapport (doc. 245) fait par M. Glinne (soc. belge) au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache. Ce projet de décision du Conseil contient des dispositions concernant les échanges commerciaux (droits de douane et restrictions quantitatives, politique commerciale, clause de sauvegarde), la coopération financière et technique, le droit d'établissement, les services, paiements et capitaux.

Dans une résolution, le Parlement approuve la proposition de décision du Conseil et se réjouit d'y trouver des moyens d'action plus souples qui doivent faciliter notamment les interventions du F.E.D. Le Parlement considère comme positive l'intention manifestée par la Communauté d'accorder un régime d'importation plus favorable que précédemment aux produits agricoles des P.T.O.M. et fait appel au Conseil pour approuver les propositions de la Commission européenne sans délai.

M. Rochereau, membre de la Commission européenne, a donné l'assurance au Parlement que les règlements concernant les produits agricoles seront adoptés, au plus tard après Pâques, par le Conseil.

Importations d'agrumes d'Espagne et d'Israël (12 mars)

Le Parlement européen a approuvé une proposition de règlement (rapport (doc. 244) de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) au nom de la commission des relations économiques extérieures) abrogeant deux règlements du Conseil relatifs aux importations d'agrumes originaires d'Espagne et d'Israël. Cette abrogation a été rendue nécessaire par l'opposition des Parties contractantes au G.A.T.T. qui n'ont pas accepté la préférence tarifaire envisagée pour les importations d'agrumes de ces deux pays. Le Parlement persiste à croire que ces mesures ont été envisagées comme un premier pas vers une politique globale de la Communauté pour l'ensemble du bassin méditerranéen et

considère, par conséquent, comme un pas en arrière le fait que ne subsistent des préférences tarifaires qu'en faveur des trois pays associés à la Communauté (Turquie, Tunisie, Maroc). Le Parlement regrette que le Conseil n'ait pu se résoudre à transformer la préférence régionale pour les agrumes originaires d'Israël et d'Espagne en une préférence généralisée et constate que la Commission européenne s'est inclinée devant cette décision. Un amendement de M. Bersani (dém. - chr. it.) tendant à la suppression de ce paragraphe de la résolution a été repoussé par le Parlement qui, d'autre part, exprime l'espoir que les négociations avec ces deux pays sur la conclusion d'accords commerciaux préférentiels progresseront rapidement, de manière à ce que les conséquences dommageables du retrait des préférences en cause ne soient pas ressenties trop longtemps.

Politique commune de concurrence (10 mars)

Le Parlement européen a examiné la résolution renvoyée en commission à la suite de la discussion générale sur le rapport de M. Berkhouwer (lib. néerl.) en février (voir P. E. - Informations, 1970/2). Le rapporteur a présenté un rapport complémentaire (doc. 242) contenant une résolution modifiée à la suite de l'adoption de plusieurs amendements déposés à la session de février. Au cours de l'examen de cette résolution en séance plénière, une difficulté a surgi du fait de votes contradictoires sur les paragraphes concernant notamment la notification préalable obligatoire des concentrations. Le Parlement a décidé, une nouvelle fois, le renvoi en commission de la résolution.

Questions agricoles

Mesures en faveur de l'agriculture luxembourgeoise (9 mars). Un protocole, annexé au traité C. E. E., accordant un régime particulier à l'agriculture luxembourgeoise, doit être "maintenu, modifié ou aboli" à la fin de la période de transition. Sur la base de ce protocole, la Commission européenne a proposé, d'une part, l'abolition générale du contingentement des importations de produits agricoles dans le Luxembourg et une compensation financière à cette mesure de 7,5 millions d'unités de compte, et, d'autre part, le maintien de l'exemption des droits d'accise pour les vins luxembourgeois vendus dans le Benelux.

La commission de l'agriculture, dans le rapport (doc. 247) présenté par M. Baas (lib. néerl.) approuve ces propositions sous réserve que l'exemption des droits d'accise demeure d'application jusqu'au moment où il sera procédé à l'uniformisation des droits d'accise sur les vins dans la Communauté. Le Parlement européen a adopté le point de vue de sa commission compétente après que M. Richarts (dém.-chr. all.) et Mlle Lulling (soc. lux.) aient déclaré que leurs groupes politiques approuvaient également les propositions de la commission de l'agriculture. Mlle Lulling a souligné que le protocole spécial annexé au traité C. E. E. avait permis à l'agriculture luxembourgeoise de se moderniser tout en maintenant les prix stables. La fin de l'application du protocole augmentera les charges des agriculteurs luxembourgeois. C'est pourquoi, une aide communautaire a été demandée.

Primes à l'abattage des vaches et à la non-commercialisation des produits laitiers (9 mars). La proposition de règlement qui fait l'objet du rapport (doc. 248) présenté par M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) au nom de la commission de l'agriculture, précise les règles d'application du règlement instituant ces primes, notamment pour prévenir et réprimer des irrégularités et des fraudes. Le groupe socialiste, a déclaré M. Kriedemann (all.) estime que ce système de primes ne constitue pas une solution au problème des excédents laitiers. M. Lefèbvre (lib. belge) a exprimé le même avis, tandis que MM. Richarts (dém.-chr. all.) et Briot (U. D. E., fr.) ont souligné qu'il fallait voir dans cette proposition un premier pas vers la solution des excédents laitiers; mais, à elle seule, une telle mesure n'est pas suffisante.

Le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement en demandant à la Commission européenne un rapport sur l'application du système de primes et sur ses incidences sur la situation des marchés des produits laitiers et de la viande bovine et a adopté des amendements présentés par M. Borocco (U. D. E., fr.) au nom de la commission des finances et des budgets et tendant à renforcer les possibilités de prévention et de contrôle de la Commission européenne.

Echanges intracommunautaires d'animaux (9 mars). Sur la base du rapport (doc. 240) présenté par Mlle Lulling (soc. lux.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement a approuvé la prorogation du délai pendant lequel peut être autorisée l'introduction de certains animaux sur le territoire des Etats membres, en dérogation aux règles relatives à la police sanitaire.

Produits transformés à base de fruits et légumes (10 mars). Le Parlement s'est prononcé sur une proposition de règlement concernant

l'unification des régimes d'importation appliqués par chacun des Etats membres à l'égard de ces produits. Il s'agit, en particulier, de la libération des importations dans la Communauté. La commission de l'agriculture, dans le rapport (doc. 188) de M. Mauk (lib. all.), présenté par M. Lefèbvre (lib. belge), a approuvé la proposition de règlement tout en demandant certaines modifications tendant à éviter des préjudices graves à la production communautaire. Pour sa part, la commission des relations économiques extérieures, dans un avis rédigé par M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) s'est prononcé pour le rejet de cette proposition. La protection aux frontières de la Communauté pour les produits visés par le règlement étant suffisante, il n'est pas souhaitable de prévoir d'autres éléments de protection.

M. Vredeling (néerl.) a déclaré que le groupe socialiste, favorable au texte présenté par la Commission européenne, voterait contre le rapport de la commission de l'agriculture. Se sont déclarés en faveur de ce rapport, MM. Liogier (fr.) au nom du groupe de l'U.D.E. et Richarts (dém.-chr. all.). M. Liogier a mis en garde contre les importations à bas prix en provenance des pays tiers. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a précisé les modifications auxquelles la Commission pourrait donner suite.

Normes de commercialisation applicables aux produits d'oeufs (10 mars).
Le Parlement a approuvé une proposition de règlement fixant certaines normes et a demandé, selon le voeu exprimé par sa commission de l'agriculture dans le rapport (doc. 239) présenté par M. Dröschner (soc. all.), l'harmonisation rapide des dispositions nationales en matière de législation vétérinaire et des denrées alimentaires qui visent à protéger la santé des personnes et des animaux et à éviter les falsifications et les fraudes. Enfin, le Parlement a demandé à la Commission européenne de préparer une directive générale concernant l'emploi d'additifs dans les denrées alimentaires. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a assuré le Parlement que la Commission fera tout son possible pour répondre aux voeux du Parlement. Plusieurs amendements présentés par M. Boersma (dém.-chr. néerl.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, ont été rejetés par le Parlement.

Comptes du Parlement pour 1969 (9 mars)

Sur la base du rapport intérimaire (doc. 251) fait par M. Leemans (dém.-chr. belge) au nom de la commission des finances et des bud-

gets et présenté par M. Borocco (U.D.E., fr.), le Parlement a pris acte des comptes de ses dépenses administratives et se prononcera sur la décharge lorsque ces comptes auront été vérifiés par les instances de contrôle.

Nomination de nouveaux membres

Le Parlement européen a validé, le 9 mars, les mandats de MM. Burger (soc.), Baas (lib.) et van Amelsvoort (dém.-chr.) nouveau membre, désignés par la première Chambre des Etats généraux des Pays-Bas le 11 février 1970.

Le 12 mars, le Parlement a validé également les mandats de MM. Armengaud (lib.), Berthoin (lib.), Blondelle (lib.), Bousch (U.D.E.), Brégégère (soc.), Carcassonne (soc.), Colin (dém.-chr.), Dulin (lib.), Estève (U.D.E.), Houdet (lib.), Jozeau-Marigné (lib.) et Poher (dém.-chr.), qui ont été désignés par le Sénat français le 18 décembre 1969, avec effet le 13 mars 1970.

°

° °

La prochaine session du Parlement européen aura lieu à Luxembourg les 9 et 10 avril.

II. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

Le 11 mars, les commissions ont désigné les rédacteurs pour avis sur le troisième rapport général sur l'activité des Communautés européennes en 1969 (rapporteur général : Mlle Flesch) :

Commissions : politique : M. Tolloy (soc. it.) - économique : M. Bersani (dém.-chr. it.) - finances et budgets : M. Offroy (U. D. E., fr.) - agriculture : M. Richarts (dém.-chr. all.) - affaires sociales et santé publique : M. Ramaekers (soc. belge) - relations économiques extérieures : M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) - juridique : M. Armengaud (lib. fr.) - énergie, recherche et problèmes atomiques : M. Adams (soc. all.) - transports : M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) - association avec la Grèce : M. Seefeld (soc. all.) - association avec la Turquie : M. Cousté (U. D. E., fr.) - relations avec les pays africains et malgache : M. Dewulf (dém.-chr. belge).

COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

12 février à Bruxelles, 20 février à Luxembourg, 25 et 26 février à Bruxelles

Avenir des Communautés européennes. Echange de vues à Luxembourg avec M. Thorn, ministre des affaires étrangères du Luxembourg sur les résultats du sommet de La Haye et sur l'avenir de la Communauté.

Ressources propres aux Communautés et pouvoirs budgétaires du Parlement. Exposé de M. Harmel, président en exercice du Conseil, en présence de M. Scelba, président du Parlement, des membres du Bureau et des membres de la commission des finances et des budgets.

Echange de vues avec M. Martino, membre de la Commission européenne, sur les négociations en cours avec plusieurs pays tiers et sur les rapports C. E. E. - Etats-Unis. Décision de présenter un rapport sur les principes d'une politique de la Communauté à l'égard des pays tiers.

Examen de la proposition de résolution du groupe socialiste pour une suspension totale et effective de l'application de l'accord d'association C. E. E. - Grèce. Réunion commune avec la commission de l'association avec la Grèce.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du Bureau : président : M. Scarascia Mugnozza (dém. - chr. it.); vice-présidents : MM. Burger (soc. néerl.) et Cantalupo (lib. it.)

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Présidente : Mme Elsner (soc. all.)

12 et 13 février à Paris - 26 et 27 février à Bruxelles

Règles de concurrence et position des entreprises européennes dans le Marché commun. Adoption d'un rapport complémentaire de M. Berkhouwer (lib. néerl.) (voir 1ère partie).

Situation économique de la Communauté. Adoption d'un rapport de M. Oele (soc. néerl.) (discussion à la session d'avril).

Commerce de gros du charbon. Adoption d'un avis de M. Califice (dém. - chr. belge). Avis favorable sous réserve de quelques modifications.

Visite d'information à l'O.C.D.E. Echange de vues sur la politique industrielle de l'O.C.D.E. et sur la situation économique compte tenu de la situation monétaire.

Désignation de rapporteurs : - M. Bos (dém. - chr. néerl.) sur le rapprochement des législations relatives aux compteurs de volume de gaz - M. Lange (soc. all.) sur la politique en matière de formation du patrimoine chez les travailleurs.

Désignation de rédacteurs d'avis : - M. Bousch (U. D. E., fr.) sur la communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité - M. Riedel (dém. - chr. all.) sur la liberté d'établissement pour quelques activités non salariées.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du bureau : présidente : Mme Elsner (soc. all.); vice-présidents : MM. Starke (lib. all.), Boersma (dém.-chr. néerl.).

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président : M. Spénale (soc. fr.)

25 février, 6 mars à Bruxelles, 10 mars à Strasbourg

Adoption de rapports : ressources propres et pouvoirs budgétaires du Parlement (M. Spénale, soc. fr.) - clôture des comptes du Parlement pour 1969 (M. Leemans, dém.-chr. belge) (voir 1ère partie).

Adoption d'un avis : régime de primes à l'abattage des vaches et à la commercialisation des produits laitiers (M. Houdet, lib. fr.) (voir 1ère partie).

Ressources propres et pouvoirs budgétaires du Parlement. Exposé de M. Harmel, président en exercice du Conseil (voir commission politique).

Désignation de M. Galli (dém.-chr. it.) comme rédacteur d'un avis sur la situation économique de la Communauté.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du bureau : président : M. Spénale (soc. fr.); vice-présidents : MM. Borocco (U.D.E., fr.), Pintus (dém.-chr. it.).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

18 et 19 février, 3 et 4 mars à Bruxelles

Adoption de rapports : - mesures particulières en faveur de l'agriculture luxembourgeoise (M. Baas, lib. néerl.) - normes de commercialisation applicables aux produits d'oeufs (M. Dröscher, soc. all.) - primes à l'abattage des vaches et à la non commercialisation des produits laitiers (M. Kollwelter, dém.-chr. lux.) - échanges intracommunautaires d'animaux (Mlle Lulling, soc. lux.) (voir 1ère partie).

Adoption d'un avis : rapprochement des législations concernant les caséines et les caséinates (M. Dulin, lib. fr.).

Premier examen de l'organisation de moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional (M. Cointat, U.D.E., fr, rédacteur de l'avis).

Désignation de rédacteurs d'avis : M. Kriedemann (soc. all.) sur le rapprochement des législations concernant les agents conservateurs pouvant être employés dans l'alimentation humaine - M. Brouwer (dém.-chr. néerl.) sur la fabrication et le commerce du lait de conserve.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du bureau : président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.); vice-présidents : MM. Vredeling (soc. néerl.), Richarts (dém. chr. all.).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (dém.-chr. all.)

11 février à Paris, 17 février, 2 et 3 mars à Bruxelles, 11 mars à Strasbourg

Adoption d'avis : - sur la liberté d'établissement de l'infirmier (M. Houdet, lib. fr.), met l'accent sur la conscience professionnelle - sur la liberté d'établissement de l'opticien-lunetier (M. Laudrin, U.D.E. fr.), approuve les propositions de directives - sur la fabrication et le commerce des sucres (M. Dittrich, dém.-chr. all.), propose plusieurs modifications.

Désignation de rapporteurs : - sur le rapprochement des législations concernant la caséine (M. Boersma, dém.-chr. néerl.) et les aliments diététiques pauvres en sodium (M. Califice, dém.-chr. belge) - M. Girardin (dém.-chr. it.) sur l'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1969 - M. Califice (dém.-chr. belge) sur le rapprochement des législations relatives aux agents conservateurs employés dans les denrées alimentaires - M. Liogier (U.D.E., fr.) sur la fabrication et le commerce des laits de conserve - M. Houdet (lib. fr.) sur la fabrication et le commerce de la margarine.

M. Müller (dém.-chr. all.) donnera l'avis oral de la commission sur la recommandation de la commission parlementaire mixte C. E. E. - Turquie.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du Bureau : président : M. Müller (dém.-chr. all.); vice-présidents : Mlle Lulling (soc. lux.), M. Merchiers (lib. belge).

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (U. D. E. , fr.)

19 et 27 février, 3 mars à Bruxelles

Abrogation de règlements relatifs aux importations d'agrumes d'Espagne et d'Israël. Adoption du rapport de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) (voir 1ère partie).

Examen des problèmes d'aide alimentaire et des contingents quantitatifs à l'importation (rapporteur M. Vredeling, soc. néerl.).

Désignation de M. Löhr (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur le commerce inter-zones allemand - de M. Ribière (U. D. E. , fr.) comme rédacteur d'avis sur les programmes d'importation d'hydrocarbures - de M. Radoux (soc. belge) pour suivre l'évolution des relations C. E. E.-Autriche.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du Bureau : président : M. de la Malène (U.D.E., fr.); vice-présidents : MM. Kriedemann (soc. all.), Westerterp (dém.-chr. néerl.).

COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président : ...

13, 19, 20 et 27 février à Bruxelles

Liberté d'établissement pour le commerce de gros du charbon. Adoption du rapport de M. Bermani (soc. it.).

Rapprochement des législations des Etats membres relatives aux émissions de gaz polluants de moteurs et à la réception des véhicules à moteur et leurs remorques. Adoption d'un avis de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) favorable à la proposition de directive. Soulève cependant la question du champ d'application de l'article 100 du traité C.E.E. (voir 1ère partie).

Procédure de consultation de l'Assemblée, à l'initiative du Conseil ou de la Commission. Adoption d'un avis de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) au Bureau du Parlement.

Désignation de rapporteurs : - sur la liberté d'établissement pour la sage-femme (M. Hemmel, dém.-chr. all.) - pour quelques activités non salariées (M. Bermani, soc. it.).

Désignation de rédacteurs d'avis : - sur le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs de volume à gaz (M. Armengaud, lib. fr.) - à la mayonnaise et aux sauces dérivées (M. Pintus, dém.-chr. it.) - aux aliments diététiques pauvres en sodium (M. Jozeau-Marigné, lib. fr.).

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du Bureau : président : M. Boertien (dém.-chr. néerl.); vice-présidents : MM. Merchiers (lib. belge), Bermani (soc. it.).

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président : M. Leemans (dém.-chr. belge)

16 février et 2 mars à Bruxelles - 10 mars à Strasbourg

Rencontre avec des personnalités britanniques. MM. Oele (soc. néerl.) et Noe' (dém.-chr. it.) ont été chargés de préparer un document sur la création et les structures d'une organisation européenne de la science et de la technologie en vue de la prochaine rencontre qui aura lieu en juin.

Echange de vues sur les problèmes posés par l'accord anglo-germano-néerlandais pour la production d'uranium enrichi par ultracentrifugation (question orale de M. Berkhouwer, lib. néerl.) (voir 1ère partie).

Désignation de rapporteurs : - M. Biaggi (lib. it.) sur la communication des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité - M. Hougardy (lib. belge) sur la communication à la Commission européenne des programmes d'importation d'hydrocarbures.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du Bureau : président : M. Leemans (dém.-chr. belge); vice-présidents : MM. Bousch (U.D.E., fr.), Dröscher (soc. all.).

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président : M. Posthumus (soc. néerl.)

16 février et 6 mars à Bruxelles

Rapprochement des législations relatives aux émissions de gaz polluants de moteurs et à la réception des véhicules à moteur. Adoption du rapport de M. Fellermaier (soc. all.) (voir 1ère partie).

Désignation de rapporteurs : M. Fellermaier (soc. all.) sur la politique commune des ports - M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur l'établissement de règles communes pour les services de navettes effectuées par autocars entre les Etats membres.

Désignation de M. Seefeld (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur les aspects de politique des transports de la politique régionale dans la Communauté.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du bureau : président : M. Posthumus (soc. néerl.); vice-présidents : MM. Jozeau-Marigné (lib. fr.), Kollwelter (dém.-chr. lux.).

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président : M. Glinne (soc. belge)

12 février à Bruxelles, 20 février à Luxembourg, 6 mars à Bruxelles

Examen de la proposition de résolution du groupe socialiste pour une suspension totale et effective de l'application de l'accord d'association C.E.E.-Grèce. Réunion commune avec la commission politique. Décision de demander un avis à la commission juridique sur les fondements et les conséquences juridiques d'une suspension ou d'une dénonciation de l'accord d'association.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du bureau : président : M. Glinne (soc. belge); vice-présidents : M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.), M.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président : M. Schuijt (dém.-chr. néerl.)

26 février à Bruxelles

Echange de vues sur le développement de l'association et sur les négociations relatives au passage à la phase transitoire de l'association et examen des résultats de la VIII^e session de la commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie.

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du bureau : président : M. De Winter (dém.-chr. belge); vice-présidents : MM. Tolloy (soc. it.), Cousté (U.D.E., fr.).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)

Président : M. Achenbach (lib. all.)

26 février à Bruxelles - 9 mars à Strasbourg

Adoption de rapports : - sur l'association des pays et territoires d'outre-mer (M. Glinne, soc. belge, rapp.) - sur les résultats de la dernière réunion de la conférence parlementaire de l'association (M. Armengaud, lib.fr., rapp.) (voir 1^{ère} partie).

11 mars à Strasbourg

Réunion constitutive pour 1970/71 - Election du bureau : président : M. Achenbach (lib. all.); vice-présidents : MM. Bersani (dém.-chr. it.), Fellermaier (soc. all.).

III. AUTRES ACTIVITES

GROUPE DE L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE

Président : M. Triboulet (fr.)

23 et 24 février à Cluny

Les journées d'études étaient consacrées à la préparation des travaux de la session constitutive du Parlement européen. M. Triboulet, après avoir rappelé les travaux en cours au sein des Institutions européennes, a souligné que le groupe restait attaché au respect des règles du traité de Rome. La Grande-Bretagne ne doit pas espérer entrer dans le Marché commun à des conditions particulières qui remettraient tout en cause. En ce qui concerne les questions monétaires, le groupe approuve l'orientation déterminée par M. Barre, vice-président de la Commission européenne. Enfin, le groupe s'est félicité de la décision prise par le Conseil de fonder un budget européen sur des ressources propres aux Six.

QUESTIONS ECRITES

Les questions écrites feront l'objet de numéros spéciaux de "P. E. - Informations".

BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg - Tél. 11.28.81

PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles - Tél. 227.22.28

ROME, via del Corso, 184 - Tél. 67.05.07

